

Points développés :

- contexte de ce CA
- le débat sur la question de la nouvelle organisation pédagogique
- les propositions
- les décisions

I- Contexte dans lequel s'est déroulé le CA

Le CA du 28 mars a été marqué (en début de séance) par l'irruption d'un groupe d'étudiants et de personnels (Biatoss et des enseignants) qui, sous couvert de transmettre un certain nombre de doléances, voulait imposer que la réunion et les débats du CA se tiennent sous son contrôle.

S'il est légitime que s'expriment des oppositions, des inquiétudes et des demandes d'approfondissement de la concertation dans la prise de décision, il devient intolérable que le CA soit régulièrement entravé dans son fonctionnement et l'exercice de ses fonctions.

La tonalité générale des interpellations adressées aux membres du CA a consisté à remettre en cause leur légitimité, leur qualité et aptitudes à représenter la communauté voire même leur probité (propos à caractère diffamatoire sur leur supposée incompetence ou leur vénalité).

Au delà de la question d'actualité inscrite à l'ordre du jour (organisation pédagogique dans le cadre du passage au LMD3 bis), la demande de ce groupe était de vouloir réviser toutes les décisions prises par le conseil (Comue, règlement intérieur, statuts, travail sur la politique indemnitaire, etc...).

Le paradoxe est que l'on reproche aux instances de ne pas approfondir la réflexion, de ne pas permettre le débat, alors même que ces occupations et entraves régulières conduisent à ne pas pouvoir siéger. Si l'on prend l'exemple du cadrage des maquettes, alors que les formations et les collègues attendent des décisions sur ces éléments pour finaliser leur travail, les instances ont été contraintes récemment de reporter leurs délibérations.

In fine, et après un changement de salle, les travaux du CA ont pu commencer avec plus d'une heure de retard et une tension entretenue par deux élus (donc membres de ce CA) qui se sont employés un temps à perturber la séance avant de quitter la salle et refuser le débat.

II - Le débat sur la question de la nouvelle organisation pédagogique

Après avoir fait état d'un certain nombre de motions émanant de certaines formations ou composantes¹, la Présidente a replacé l'ensemble des éléments de ce dossier dans son contexte et en a montré les enjeux et la complexité. L'exercice a pu paraître long à certains mais il était nécessaire de présenter l'ensemble de l'analyse et des propositions de travail.

Les questions et défis auxquels nous devons répondre sont nombreux et complexes. Ils sont sources de contradictions et de tensions alors même que nous sommes à moyens constants (en budget et en m² disponibles).

¹ Notamment celle de l'UFR 4 (reprise en séance par Marie Huguet) motion qui demande le report du passage au LMD3bis en 2016 et qui énonce qu'aucune maquette de l'UFR 4 ne sera rendue ou encore celle de l'UFR AES demandant l'annulation des éléments de cadrage et l'obtention de moyens nouveaux

Les principales questions sont les suivantes :

- 1- Quelles sont les conditions pour donner un nouvel élan à notre politique d'aide à la réussite et à l'amélioration de nos pratiques pédagogiques ? (il y a certes des causes profondes et externes à l'origine des taux d'échec très élevés dans notre université, mais il y a aussi des facteurs internes, propres qu'il nous faut identifier et traiter).
- 2- Comment intégrer les nouvelles missions assignées à l'université autour des questions d'orientation, d'insertion professionnelle qui passent par plus de transversalité et de progressivité dans les parcours de formation, de mobilité, sans que cela se fasse au détriment des EC dites disciplinaires et sans remettre en cause les besoins spécifiques de certaines formations en termes d'organisation pédagogique ?
- 3- Comment rendre plus lisible et plus efficace la structuration et le pilotage de notre offre de formation et la gestion pédagogique ? (recommandation de l'Aeres rappelée par Christine Bouissou)
- 4- Concrètement sur le terrain comment améliorer les conditions d'études et de vie alors que les étudiants sont souvent dans l'impossibilité de prendre une pause pour déjeuner et enchainent pour certains dans une même journée trois séances de cours de 3 H ? (cf. intervention de Sarah Garrido, élue étudiante, qui souligne les risques de cette organisation sur la santé des étudiants)
- 5- Comment détendre les contraintes sur les disponibilités de salles ?
- 6- Comment faire en sorte que les choix qui seront faits ne conduisent pas à une dégradation des conditions de travail des personnels, ne remettent pas en question les garanties statutaires n'encouragent pas le repli sur des solutions individuelles pour ne pas dire individualistes.

La voie est étroite pour répondre à l'ensemble de ces contraintes, pour préserver une cohérence et répondre à l'intérêt général.

La proposition avancée par Antoine Dalage, Vice Président du Cevu dans les lettres de cadrage du LMD3bis (réduire la durée de référence des EC à 30 H, 12 semaines de cours avec des tranches de 2H 30) et reprise par les instances a pour intention de répondre à ces préoccupations.

Il faut rappeler que cette démarche a été présentée dès la 1^{ère} réunion plénière de licence le 7 décembre dernier.

La réduction de la durée de référence des EC à 30 H vise à pouvoir maintenir la variété des EC disciplinaires, répondre au besoin de transversalité et de circulation des étudiants entre les formations.

Il n'est pas interdit de mettre en place des EC qui auront une durée inférieure (exemple des EC de méthodologie ou d'accompagnement cf. l'EC de Portefeuille de compétences évoqué par Jean-Jacques Bourdin) ou inversement d'une durée supérieure (multiple de 30 par exemple 30 H + 15 H) si une EC disciplinaire l'exige et cela dans le respect d'un équilibre général de la maquette.

Donc la modularité est possible et même parfois nécessaire. Mais, elle doit être au service d'un projet pédagogique en prévoyant des dispositifs d'aide à la réussite étudiante.

La question de la durée des semestres et des tranches horaires doit encore faire l'objet de réflexion et ne sera donc pas mise au vote :

Concernant ces deux paramètres, il est rappelé que :

- des semestres de 12 semaines doivent permettre de mieux gérer le calendrier universitaire (notamment les impératifs de tenue de jury, de gestion des stages...)
- des tranches horaires de 2 H30 réduiraient la fatigue des étudiants et autoriseraient une ouverture d'un créneau supplémentaire d'occupation des salles et selon certaines conditions d'aménager une pause méridienne

Des élus attirent l'attention sur certaines limites de cette approche théorique :

- le maintien d'un volume horaire global élevé pour les étudiants et la multiplication des EC (notamment si l'on réduit la durée des EC) peut annuler en grande partie les nouvelles disponibilités de salles (Jean-Jacques Bourdin)
- Au-delà de la mise en place des nouveaux éléments de cadrage la réponse aux questions posées passe par un travail de réflexion et d'organisation à partir des données de terrain (notamment les emplois du temps) par les responsables de formation et de composantes sous peine de rendre inopérant tout cadrage pédagogique préalable (Loris Cavalera).

La question aussi est posée de l'effet de ce dispositif sur les services enseignants :

- la 5^{ème} EC source de nouvelle charge de travail (si elle se traduit par un cours nouveau)
- la règle du max de 50 % de TD qui se traduirait par une conversion de CM en CM/TD (Dirk Baugard) et donc une dégradation dans le calcul du service
- accroissement de la charge de travail au détriment du temps de recherche (Claude Carlet)
- Denis Bertrand explique que l'on touche au temps vécu et à l'organisation du travail et qu'il faut avancer de manière précautionneuse. En même temps, il faut se méfier de la force de l'habitude, il n'est pas interdit d'imaginer de nouveaux dispositifs mais il faut analyser les avantages et les inconvénients du système actuel (en particulier des tranches de 3 H) : une enquête a été lancée auprès des étudiants sur ce sujet.
- Isabelle Moindrot fait part de son expérience dans d'autres universités où les services sont plus morcelés qu'à Paris 8
- Bezunesh Tamru (VP RI) souhaite que les activités liées à la réussite en licence soient intégrés dans le service (à l'exemple des ateliers créés dans le cadre du Cori)

Il est précisé que l'objectif de 50 % de part TD ne consiste pas à convertir autoritairement les CM en TD ou à dégrader le paiement des CM en CM/TD mais à accroître en moyenne globale les situations de TD, là où cela a du sens pédagogique et en évitant que cela ne se traduise par des coûts supplémentaires.

Il faut prendre en compte les transformations du métier d'enseignant, s'interroger sur le contenu d'un CM, d'un TD et plus généralement nos pratiques pédagogiques (Danielle Tartakowski). D'une façon générale, les efforts des enseignants doivent faire l'objet d'une reconnaissance soit dans leur plan de service soit en termes de décharge (pour les responsabilités administratives ou les missions) (Loris Cavalera)

Certains collègues s'interrogent sur la nécessité d'avoir un cadrage. Or il est nécessaire d'avoir une référence dans la durée d'occupation des salles – donc de la tranche horaire de cours (cela vaut surtout pour les salles banalisées) pour permettre leur bonne gestion que nous appelons tous de nos vœux. (C. Bouissou)

Il est aussi nécessaire d'avoir un format de référence pour la grande majorité des EC pour permettre en interne leur valorisation en ECTS et en externe la comparabilité et la circulation des étudiants.

III- Les propositions

La Présidente énonce un certain nombre de principes et un dispositif complet pour continuer à avancer sur ce dossier :

- 1- Prendre acte du travail déjà accompli par les formations qui ont avancé sur la base du cadrage énoncé depuis décembre** (leurs maquettes ainsi constituées seront donc examinées par les instances) : il y a une dynamique à l'œuvre qu'il ne s'agit pas remettre en cause (C. Bouissou)
- 2- En matière d'information : établir un document récapitulatif de l'ensemble des raisons (déjà évoquées) qui rendent nécessaire le passage au nouveau cadrage**, en particulier le

format des 30 H en s'appuyant sur les informations transmises par les formations et composantes

- 3- **Maintenir le calendrier de dépôt des maquettes pour fin Mai/juin** (tout en tenant compte de certains cas spécifiques demandant un travail spécifique – par exemple recomposition profonde de diplômes dans le cas de l'UFR langue
- 4- **Mise à disposition d'un groupe d'appui pour aider les formations à mettre en œuvre le nouveau cadrage** et en travaillant avec eux sur les opportunités mais aussi les adaptations à opérer, sur l'impact en termes de salles (ce groupe sera constitué du VP CEVU, de la VP Formation tout au long de la vie, de la DGA en charge des problèmes de formation, de l'ODF et d'enseignants concernés par le domaine de formation). Un point d'étape sera fait courant Mai.

Dans le prolongement de ce dispositif, l'idée est de mettre en place un **dialogue pédagogique** (à l'image des dialogues de gestion) qui aura lieu dans le courant du mois de juin.

5- **Mise en place de deux groupes de travail :**

- **Groupe 1 sur la question de l'amélioration et la diversification des pratiques pédagogiques** (notamment, mais pas uniquement à partir des notions de CM et de TD)
- **Groupe 2 sur la question du référentiel d'activité enseignant** (qui travaillera en étroite collaboration avec le groupe de réflexion déjà constitué par Eric Lecerf)

Il s'agit de prendre en compte la réalité des nouvelles charges qui se sont ajoutées au service enseignant et de prendre des dispositions pour les reconnaître.

La méthode de travail consiste à prendre en compte les avis des différentes instances (CT, CHSCT, CA) ainsi que celui des organisations syndicales dans une démarche de « co-construction » avec les enseignants et la communauté universitaire (un point régulier sera fait en réunion des directeur de composantes). Le calendrier visé est : fin avril pour un premier bilan d'étape et passage de la proposition de référentiel au CA du 14 décembre en vue d'une mise en application pour la rentrée 2015. (Catherine Dumont et Lucie Hazemann)

6- **Renforcement des moyens humains nouveaux (recrutement) au niveau du service de l'Offre de formation pour aider les porteurs de projets à mettre en œuvre la modélisation (en lien avec la cellule Apogée)**

Certains collègues (Eric Lecerf) ne sont pas satisfaits de ce mode de traitement du dossier : la méthode serait confuse, confinerait au bricolage, il aurait fallu sérier les questions, découper les problèmes en débattre points par points.

Il ne voit que deux possibilités :

- Si l'on vise le calendrier 2015, il faudrait rester sur le modèle actuel (EC de 39 H, tranches de 3H) et « s'arranger » pour y faire entrer les contraintes des nouvelles maquettes et faire le bilan en 2017
- Si l'on veut modifier le modèle d'organisation, il faut alors reporter le dépôt des maquettes (objectif 2016)

Après une suspension de séance, deux questions sont mises au vote :

- report du calendrier vers 2016
- confirmation de la mise de la lettre de cadrage sur le format de référence des 30 H (la question de la durée des semestres et des tranches horaires continuant à faire l'objet de discussion dans les groupes de travail²)

IV – Les décisions

² Cette mise entre parenthèse de la question des semestres et des tranches horaires n'empêche pas la construction des maquettes

1- Délibération sur l'opportunité de revoir l'objectif 2015

a) Arguments avancés pour le report à 2016 (Jean-Jacques bourdin):

- le nouveau cadrage LM3bis national et surtout sa déclinaison locale (le modèle EC à 30 H sur 12 semaines) obligent à une profonde refonte des projets de maquettes qui avaient été envisagés pour le LMD3.
- Il faut donner du temps, réduire le stress lié à cette échéance
- P8 ne sera pas la seule à retarder le renouvellement de son ODF

b) Arguments pour le maintien de l'objectif 2015 :

- Il est urgent pour certaines formations d'adapter les maquettes pour les étudiants (Isabelle Moindrot) ou pour protéger des diplômés menacés (Danielle Tartakowski)
- De nombreuses formations ont fait l'effort de renouveler leur offre dès le LMD3, certaines ont déjà pris en compte les nouveaux éléments de cadrage (Christine Bouissou) et l'on risque de retrouver les mêmes débats en 2016
- il sera possible de faire un premier bilan de la nouvelle ODF avant l'échéance de l'accréditation (horizon 2019)

Vote sur le maintien de l'échéance 2015

Pour : 12 Contre : 6 Abstention : 1

2- Délibération sur le principe d'une durée de référence à 30 H pour les EC

Pour : 11 Contre : 3 Abstentions : 5

3- Calendrier universitaire 2014-15 : un calendrier de transition calqué sur celui de 2013-14

- la semaine de « pause pédagogique » à la- mi octobre : c'est une possibilité mais elle n'est pas obligatoire
- il y a un inter-semestre qui est long (7 semaines) d'où un risque de décrochage : il faudra revoir cette question avec la nouvelle organisation pédagogique, mais actuellement de nombreuses formations aménagent le déroulement de ce calendrier (semestre intensif au sein de cette période)
- de la même manière le principe des jurys en juin : ne s'applique pas quand il est nécessaire de procéder à des évaluations en septembre (cas de certains stages en master)